

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE



&



UNION-DISCIPLINE-TRAVAIL

UNIVERSITÉ FÉLIX HOUPHOUËT-BOIGNY EN PARTENARIAT
AVEC L'UNIVERSITÉ DE PARIS XII VAL DE MARNE

BP V 43 ABIDJAN

TEL : (225) 01 15 47 47 / 08 10 02 11

CONCOURS D'ENTRÉE AU

MASTER 2 de Marketing

17^{ème} Promotion (2016-2017)

DOSSIER DE CANDIDATURE

PIECES A FOURNIR

- 1/ **Une (1)** lettre de motivation manuscrite adressée au Doyen de l'UFR SEG
- 2/ **Une (1) photocopie certifiée conforme à l'original** (par la Mairie ou la scolarité centrale de l'Université de Cocody) du Diplôme vous permettant de vous inscrire au MASTER (**Maîtrise de Gestion, d'Économie ou tout autre diplôme jugé équivalent**) ;
En sus, la photocopie simple des diplômes intermédiaires.
- 3/ **Trois photographies d'identité récentes** (en couleur) portant au verso votre nom et numéro de téléphone ;
- 4/ **Une (1) pièce d'état civil** ou tout document permettant d'établir votre filiation ;

Frais de traitement de dossier et de concours : 15 000 F

DATE DE CLÔTURE DES CANDIDATURES

Vendredi 13 Décembre 2016 à 15h00

DATE DU TEST ECRIT

Mercredi 17 Décembre 2016 à partir de 08h00

MODALITES DE RECRUTEMENT

L'admission au Master 2 en Marketing de l'Université de Cocody Abidjan se fait en trois (3) étapes :

1/ **Présélection**

A partir de l'analyse du dossier

2/ **Admissibilité**

A partir d'un test écrit

3/ **Admission**

L'admission n'est définitive qu'à l'issue de l'entretien individuel avec le grand jury. L'entretien porte sur la culture générale, l'actualité économique et la motivation.

COÛT DE LA FORMATION (Pour les salarié(e)s ou non salarié(e)s)

- Salarié(e) = Un million trois cent (1 300 000 f) mille F CFA
- Non salarié(e) = Un million cent (1 100 000 f) mille F CFA

Versements	Montant (F CFA)	Montant (F CFA)	Période de règlement
	NON SALARIE	SALARIE	
1 ^{er} Versement	550 000 F	550 000 F	A l'inscription (Service Financier de l'UFR SEG)
2 ^{ème} Versement	200 000 F	250 000 F	Du 1 ^{er} au 5 Mars 2017
3 ^{ème} Versement	200 000 F	250 000 F	Du 1 ^{er} au 5 Mai 2017
4 ^{ème} Versement	150 000 F	150 000 F	Du 1 ^{er} au 5 Juin 2017

IMPORTANT : *Inscription Administrative. Prévoir la somme de 200 000f, payables aux guichets de la scolarité Centrale*

NB : *Tout(e) candidat(e) admis(e) au concours qui ne s'acquittera pas du premier versement à l'inscription sera considéré(e) comme démissionnaire et remplacé(e) immédiatement. Par ailleurs, en cas d'abandon, de démission, de défaillance ou d'incapacité de l'étudiant(e), les frais de scolarité payés à l'UFR ne seront pas remboursés.*

Bonne Chance !